

30 AOUT 1949

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Juillet 1949 1949

L'an mil neuf cent 49, le 29 du mois
de Juillet, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI, Maire, en session:

}	ordinaire
	extraordinaire

d'après convocations faites le 24 Juillet 1949.

Etaient présents : MM. Regazoni, Veyssière, Roche-
dereux, Prugnaud, Chamboulen, Belle Rikosky
MM. Bujard, Péraudeau, Domecq, Couzil, Reutin
Main, Brotreau, Dufour, Seugnet, Guillaud,
Chazeaud, Pougat

Absents : MM. _____

Représenté : M. Chollet per M. Regazoni

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a _____

Le Conseil décide d'imputer au budget primitif _____

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et au susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).



Pour extrait conforme :

Le Maire,